

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ce dossier a trait à l'attribution de subventions à divers organismes pour l'exercice 2011 et notamment l'approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, régulièrement dans nos assemblées, à la ville ou au Grand Lyon, vous nous proposez des délibérations pour des subventions de 1 000 euros, Ici, nous sommes à une autre échelle puisque par cette délibération unique, vous nous demandez d'attribuer à une série de structures, plus de 67 millions d'euros de subventions pour l'année 2011.

Outre que ces chiffres donnent le tournis, on a surtout l'impression d'un fourre-tout. En effet, ces subventions couvrent un large panel d'interventions : subventions d'investissement et de fonctionnement, dans les domaines sportif, de l'éducation, du social, de la petite enfance, de la culture, de l'événementiel, de l'international, sans oublier des subventions pour les sociétés privées de sport professionnel.

Effectivement, Monsieur le Maire, juridiquement vous pouvez tout à fait présenter une telle délibération à condition que l'engagement pluriannuel de la ville ne soit pas assorti de conditions de vérification ou de contrôle. Mais Mesdames et Messieurs les élus reconnaissez avec moi que cette délibération n'est pas un exemple de démocratie. En effet, avec une telle présentation, il nous est impossible, tout au moins difficile de voter en toute connaissance de cause pour ou contre une subvention.

La transparence de l'information financière n'est pas un accessoire pour une collectivité. Au contraire, c'est une condition indispensable au contrôle exercé par les élus sur l'action publique. C'est même un devoir à l'égard des citoyens qui nous ont élus, et qui sont les financeurs de ces actions.

Or, la présentation de cette délibération ne permet pas de garantir le bon usage des impôts locaux. En effet, nous n'avons aucune information, aucun bilan sur les actions conduites par ces structures pour l'année écoulée..., alors même que dans certaines conventions il est écrit « noir sur blanc » qu'un rapport d'activité doit être transmis à la Ville en fin d'année, et vous nous demandez de signer à nouveau « un chèque en blanc » de presque 70.000.000 d'euros !

Aussi nous vous demandons d'individualiser les votes pour chacune de ces subventions, ou à défaut par domaine d'intervention comme cela avait été réalisé l'an dernier. En parallèle, nous vous demandons également de nous transmettre les rapports d'activité et

financiers des structures subventionnées afin que nous puissions nous engager sur le bon usage de l'argent public.

Dans le cas contraire, même si nous sommes favorables à la majorité des subventions mentionnées dans ce rapport, en particulier une fois encore, celles en faveur des structures œuvrant dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de l'action sociale ou du sport, notre Groupe sera dans l'obligation de s'abstenir sur cette délibération du fait de son caractère « fourre tout ».

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour ne pas faire « doublon » avec l'intervention de mon Collègue Christophe Geourjon, je vais simplement donner quelques éléments d'explication sur ce sujet car il est vrai que nous sommes quelque peu perplexes devant cette avalanche de subventions votées en bloc alors qu'il nous arrive d'avoir des délibérations pour des subventions de 500 ou 1 000 €. Là, il s'agit de 34 M€, cela représente une grosse somme !

D'autant que par le passé, nous avons pu voir que cette liste n'était pas toujours pertinente puisqu'au BP 2010, vous nous proposiez de voter une subvention au Centre Jacques Cartier. Nous avons appris que la délibération la prévoyant allait être retirée, pour une prise en charge directe des dépenses sur votre Cabinet. Je renouvelle sur ce document, les critiques que nous avons déjà exprimées lors du vote du budget.

Sur ces subventions, nous demandons également qu'elles puissent faire l'objet d'une présentation par secteur d'activité. Cela permettrait d'avoir un vrai débat autour de ces grands secteurs d'activité, de pouvoir jauger d'une politique autrement qu'en deux minutes de temps de parole au milieu de 50 à 100 subventions, ce qui serait favorable au débat de notre assemblée. Il y a dans ce sens, un amendement qui ne le prévoit que pour le sport. Mais nous proposerions bien que pour l'ensemble de ces subventions, la sectorisation se fasse par domaine, de façon à ce que nous puissions ensuite, au choix des Groupes et des différents Conseillers municipaux, pouvoir intervenir sur un sujet ou sur un autre.

Voilà un peu le sens de cette intervention et nous espérons que cette proposition qui nous paraît simple, pourra être suivie d'effet. Ce n'est qu'une question de volonté politique de votre majorité !

Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous sommes disposés à retirer notre amendement, puisque nous avons l'assurance que M. l'Adjoint aux Sports va répondre aux questions qui nous « tarabustent ». Pour autant, cette délibération

nécessite quelques précisions concernant l'évolution des subventions aux clubs sportifs.

Première question : une délibération en date du 11 octobre 2004 prévoit le transfert du soutien financier au Grand Lyon pour l'OL, l'ASVEL et le LOU. Or, sur le plan financier, il apparaît que l'effet de cette décision est l'augmentation des subventions pour ces trois clubs puisque nous continuons à les financer et que, donc, ces clubs cumulent les aides : ceux de la Ville, ceux du Grand Lyon maintenant et pour certains, ceux de Villeurbanne, ce qui représente 1.900.000 euros pour les trois niveaux de collectivités cette année pour les trois clubs. Ce qui continue à augmenter. Or la délibération parlait d'extension progressive de ses compétences dans le domaine sportif.

Notre question est la suivante : quand cette extension sera-t-elle terminée, en d'autres termes, quand arrêterons-nous de financer le volet formation de ces clubs, puisque c'est à cela que faisait référence la délibération de 2004 ?

Deuxième question : quelle est la différence, au titre de la formation, entre « OL Association » pour 196.000 € et « OL SASP » pour 294.000 € ? Pourquoi, d'ailleurs, le Grand Lyon a-t-il en octobre, financé OL SASP ?

Troisième question : la formation est une compétence régionale, c'est donc, à notre sens, cette collectivité qui devrait financer la section sport-étude du lycée Frédéric Faÿs de Villeurbanne, puisque toutes les subventions allouées par le Grand Lyon à l'OL, au LOU et à l'ASVEL, le sont pour ce même lycée villeurbannais ? Qu'en pensez-vous ?

Quatrième question : nous souhaitons qu'une traçabilité de ces subventions soit faite avec un compte rendu annuel des actions de formation engagées par ces clubs. Cela vous semble-t-il souhaitable ? Cela vous semble-t-il possible dès l'année prochaine ?

Dans cet esprit, nous demandons expressément qu'il y ait une traduction financière dans toutes les conventions concernant la revente des joueurs formés à Lyon par des entités ayant reçu des fonds publics de la part de nos collectivités. Cela vous semble-t-il possible ?

Je conclus en vous précisant que notre vote sera semblable à celui de l'an passé. Si nous jugeons que l'OL SASP, club coté en bourse, n'a pas besoin de subvention de notre ville – ce n'est pas le cas de l'immense majorité des autres associations pour qui notre soutien est indispensable – nous partagerons donc nos votes entre « pour » et « abstention ».

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Je vais essayer de répondre correctement aux cinq questions posées par M. Hémon et si j'ai tout juste,

M. Delacroix ressortira son panneau pour m'informer des gains que j'aurai gagnés !

(Sourires.)

Vous m'autoriserez à vous dire que je suis un peu surpris par vos questions, Monsieur l'Adjoint car je vous connais trop pour savoir que vous en connaissez d'avance les réponses. Si vous voulez me faire de la publicité en me faisant parler, je vous remercie, mais si c'est pour me mettre en difficulté, je vais essayer de ne pas l'être !

Concernant ma première réponse, elle est très simple : nous ne faisons que l'application de la loi dite « loi Buffet » qui, en 1999, a décidé une bonne fois pour toutes de régulariser les relations des collectivités locales avec les clubs sportifs professionnels. Cette dite loi a permis le soutien des clubs sportifs professionnels par les collectivités de deux ordres : soit par l'achat de prestations de service, soit par un soutien financier à trois actions.

La première action concernait la formation et les centres de formation de ces clubs ; la seconde la participation de ces clubs à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale et la troisième c'était la mise en action par ces clubs de mesures en faveur de sécurité publique, de prévention de la violence, voire même de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Il se trouve qu'en 2004, le Grand Lyon a décidé de prendre compétence uniquement sur le volet formation, ce qui veut dire qu'aujourd'hui lorsque le Grand Lyon finance un de ces clubs, c'est uniquement sur la ligne du centre de formation. Pour notre part, nous continuons de financer l'Olympique Lyonnais –on va prendre cet exemple car je sais qu'il vous tient à cœur- de deux façons.

Nous subventionnons la SASP-OL et OL Association ce que nous ne faisons pas avant. Pourquoi le faisons-nous aujourd'hui ? Tout simplement parce que la Chambre Régionale des Comptes a fait un audit très précis et nous a demandé de faire cette précision, ce que nous faisons cette année. Cette différence est uniquement liée à un desiderata de la Chambre Régionale des Comptes et vous comprendrez que nous nous y astreignons.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui ce que nous versons à la SASP OL, ce sont pour les actions réalisées par la société sur les deux autres points de la loi Buffet, outre la formation que nous subventionnons. En Commission des Sports, M. Geourjon avait demandé, à juste titre, d'avoir des explications et des comptes rendus sur les actions de l'Olympique Lyonnais que ce soit pour la sécurité dans le stade, la sécurité publique, pour la lutte contre le racisme, que ce soit pour tout ce qui est action sociale. Ce soir d'ailleurs il y a « Sport dans la ville », association du 9^e

arrondissement qui fait un travail remarquable, très fortement aidée par l'OL, bien au delà de l'argent que nous lui versons à ce titre, c'est la SASP.

Nous avons un deuxième volet qui est l'Association OL et je ne pense pas que vous soyez contre le fait que nous la soutenions. Je sais que beaucoup de personnes ici présentes, partagent le souhait que la Ville favorise le sport féminin. Il se trouve que la subvention versée à l'OL-association sert à aider tous ces jeunes qui obtiennent des résultats magnifiques durant l'année et l'équipe féminine, qui je vous le rappelle, est pour la troisième année consécutive Championne de France. Elle a perdu l'an passé en finale de la Coupe des Champions et, cette année, j'espère qu'elle ramènera à la ville un titre de Championne d'Europe. Voilà pour la partie Olympique Lyonnais.

Sur la troisième question, il me semble de mémoire que le Conseil Régional soutient le lycée Frédéric Faÿs et je n'y vois aucun inconvénient mais les actions de la Région, notamment vis-à-vis du centre de formation, ont été un soutien, un accompagnement dans ces structures qui ne sont pas toutes liées au lycée Frédéric Faÿs. Il y a la formation qui est au lycée et ensuite, il y a une autre formation, notamment technique, qui est faite dans des locaux qui ont été par exemple, pour l'Olympique Lyonnais, des locaux dédiés dont, vous vous souvenez, nous avons passé une délibération pour un bail emphytéotique avec la construction de ce centre de formation. Donc pas de difficulté là-dessus.

Enfin, sur la traçabilité et le fait que si l'Olympique Lyonnais, une fois qu'il a revendu Karim Benzema au Real Madrid percevant une plus-value sur la formation, reverserait à la Ville une somme... Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger, l'intérêt général et l'intérêt privé et je ne verrai pas de bon ton que la Ville de Lyon soit indemnisée sur un forfait par rapport aux ventes ou achats de joueurs.

M. LE MAIRE : L'intérêt au sport pour les vendre et prendre sa commission !

M. BRAILLARD Thierry : Par exemple, Monsieur le Maire. Tout comme je verrais d'un mauvais œil que l'Opéra de Lyon qui va, par exemple, vendre une de ses œuvres, demande ensuite, une fois qu'il y a des bénéfices sur cette œuvre, qu'une partie soit reversée à la Ville. Je crois que ça n'a jamais effleuré quiconque. Donc je ne vois pas pourquoi ce qui dans la culture n'effleure pas, effleurerait lorsqu'on parle de foot et plus particulièrement, de l'Olympique Lyonnais.

Voilà les réponses que je voulais formuler. Si vous m'autorisez, Monsieur le Maire, et là, je m'adresse à l'Opposition, ils essayent parfois vainement de parler des trains qui arrivent en retard. Moi, je vais vous parler pendant deux minutes d'un train qui arrive à l'heure. Comme M. Hémon m'a donné l'occasion de parler du sport féminin avec l'équipe féminine de football, je voudrais parler du sport féminin avec le basket.

Vous savez qu'en début de mandat, nous avons fait un rapprochement entre l'ALGM et le football club de Lyon. C'était une volonté politique. Nous avons aussi, durant l'ancien mandat, fait un nouvel équipement qui s'appelle le Gymnase Mado Bonnet. Je voudrais rappeler le soutien particulier à ces projets d'Yvon Deschamps, votre prédécesseur, Monsieur Brumm, du Maire du 8^e, Christian Coulon, de son Adjoint aux sports, Karim Matarfi et aussi de Thérèse Rabatel qui a toujours été dans le soutien de cette équipe. Lyon basket est en tête de la Ligue 2. Ils jouent quasiment le match de l'année ce samedi à Mado Bonnet. Donc j'invite tout le Conseil municipal à aller encourager les filles à 18h30 à Mado Bonnet, qui sont en train de faire une saison exceptionnelle.

Voilà, Monsieur le Maire, je voulais terminer sur cette image positive.

M. HEMON Pierre : La quatrième question concernait la traçabilité de ces subventions. C'est-à-dire que plutôt que d'avoir des éléments oraux ainsi, on aimerait ne serait-ce qu'une fois par an, avoir un compte rendu annuel de toutes ces actions de formation.

M. BRAILLARD Thierry : Cette question est à poser au Grand Lyon et non pas à la Ville puisque vous-même, ça a été le cas de la première réponse, la formation et le soutien à la formation est de compétence Grand Lyon. Donc posez cette question au Grand Lyon et pas à la Ville.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je voudrais simplement rassurer, une fois de plus, M. Havard qui est décidément trop inquiet.

M. LE MAIRE : Il va mal finir ce garçon, à force d'inquiétude !

M. BRUMM Richard : Je m'inquiète pour sa santé.

Aujourd'hui, il s'agit de la délibération annuelle du vote des subventions individualisées. Pour toutes les autres subventions, au fur et à mesure de l'année, vous allez voir arriver au Conseil d'arrondissement puis au Conseil municipal, toutes ces autres subventions qui sont parfaitement identifiées. Donc on ne vous cache rien. Et une fois encore, je vous rappelle que nous avons parmi les services de la Ville, un contrôle de gestion très efficace qui vérifie tous les comptes de toutes les associations à qui nous donnons plus de 7 000 euros par an. Donc soyez tranquilles, rien ne lui échappe. Tout est transparent.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, deux mots parce qu'on ne va pas se cacher derrière son petit doigt. Tout ceci a comme but de savoir s'il est pertinent qu'on aide l'Olympique Lyonnais.

J'ai fait le compte de ce que la Ville de Lyon et le Grand Lyon, tout confondu, en subventions, en prestations versent à l'Olympique

Lyonnais, pour l'année dernière parce que cette année, c'est encore un peu moins. Cela fait 1 483 000 euros. Dans le même temps, l'Olympique Lyonnais verse au titre de la redevance du Stade 1 040 000 euros. Cela veut dire que l'Olympique Lyonnais coûte à la Ville, au Grand Lyon, 400 000 euros par an ! Et bien, mes chers Collègues, s'il y a quelqu'un qui trouve un vecteur de communication qui est plus important et qui rapporte plus par euro dépensé, je l'invite à venir me trouver et à me dire où il veut qu'on investisse pour qu'on ait un tel retour sur communication !

Que voulez-vous, je pense que pour une grande ville comme Lyon, avoir un grand club de foot, avoir dans les années qui viennent un grand club de rugby, avoir un grand club de basket, en avoir ailleurs quelques uns qui jouent dans l'excellence et bien, c'est excellent ! C'est ce qui concourt à la promotion et à l'image de dynamisme de notre ville. Il y a des tas de gamins qui, s'il n'y avait pas l'Olympique Lyonnais, ne joueraient pas au foot. S'il n'y avait pas le LOU, ne joueraient pas au rugby. S'il n'y avait pas l'ASVEL, ne joueraient pas au basket. Parce que c'est une inter-réaction entre le sport professionnel et le sport amateur. Nulle part, on ne crache là-dessus. Quand en Afrique du Sud, ils ont accueilli la Coupe du monde, personne n'a craché sur le fait qu'il y ait la Coupe du monde de football en Afrique du Sud. Si nous, nous faisons les fines bouches, je crains qu'un jour, ça fait un peu partie du débat qu'on a eu tout à l'heure, la France n'accueille plus de grands événements (c'est déjà un peu le cas), que nous n'ayons plus d'industries non plus (parce que c'est un peu suspect), plus de grands groupes économiques non plus (parce que ça, c'est suspect aussi) et que nous devenions, excusez-moi, une réserve d'indiens pour touristes japonais et chinois.

Comme ce n'est pas la ligne que nous voulons prendre à Lyon et bien, on va essayer de voter ces subventions.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon et Europe Ecologie, Les Verts et Apparentés se sont abstenus.)

(Adopté.)